

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-47

### SOUTIEN A L'INITIATIVE DE QUARTIER ROUGE SUR LE LOUP : FINANCEMENT DE L'EVENEMENT « FAIRE ASSEMBLEE PASTORALE » ET PARTICIPATION A L'ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE SUR LA THEMATIQUE LOUP

Date de la convocation  
07/06/2022

Le 14 juin 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène					
PLAZANET Mélanie			X		
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre			X		
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	2				2

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles		R. NICOUX	X		
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise			X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**CODE PROJET : 1405**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale-Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes.**

**Axe 2 – Millevaches, territoire en transition ; Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Contrat de Parc 2018 – 2022**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin n°C.2021-15 du 31 mars 2021 validant la création d'un poste de chargé de mission grands prédateurs.

**Vu** la délibération C.2022-1 approuvant la Prolongation du Contrat Parc 2018-2020 pour l'année 2022,

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

**Considérant :**

- la concordance du thème de travail abordé par l'association Quartier Rouge avec les thèmes stratégiques identifiés dans la Charte du Parc,
- l'émergence de scénarios de coexistence ou actions qui devraient ressortir de cet évènement,
- l'impact potentiel sur le grand public, en particulier les habitants et éleveurs du territoire Parc, par leur venue à l'évènement et les outils de communications qui seront ensuite élaborés,
- la participation de nombreux acteurs impliqués dans la thématique « loup » qui sont de potentiels partenaires,

- le soutien technique qui serait apporté par le service civique au développement du réseau d'acteurs vers le grand public.

### **Contexte :**

---

Le PNR ML est sollicité par Julie OLIVIER, chargée de production à Quartier rouge, association culturelle de Felletin organisant un évènement autour du loup et de l'élevage du 16 au 22 mai 2022.

Quartier rouge est un partenaire du Parc dans différents domaines, notamment sur la question des grands prédateurs :

- Son travail permet d'appréhender le sujet du loup par différentes approches complémentaires de celles des autres acteurs, notamment par une approche sociale ou encore artistique ;
- L'association est également un partenaire du réseau d'entente grands prédateurs mis en place par le PNR ML pour favoriser les échanges et mutualiser les compétences entre acteurs de terrain sur la question du loup ;
- L'association travaille depuis 2018, en collaboration avec le PNR ML, avec un groupe d'éleveurs et d'habitants à l'anticipation du retour du loup et à favoriser la cohabitation avec l'homme.

De plus, l'APML est mobilisée pour co-construire le programme d'actions avec Quartier rouge, de manière à faire intervenir et faire découvrir le métier d'éleveur en montagne limousine, avec un objectif de cohabitation avec la faune sauvage au sens large. Cette association est le reflet de nombreux éleveurs qui souhaitent agir pour limiter les prédations, préserver leur métier, tout en autorisant la cohabitation avec de grands prédateurs.

### **Description du projet :**

---

L'évènement s'articule autour de la participation de différents acteurs liés concernés par le loup, pour partager les expériences de chacun et mener des discussions sur la cohabitation avec les grands prédateurs, l'identité du plateau, la façon de soutenir et mettre en avant l'élevage dans un contexte de prédation.

Le but de l'évènement est d'identifier des actions (« scénarios de coexistence »), d'encourager les initiatives locales, de développer les connaissances de chacun ainsi que le réseau d'acteurs sur le territoire.

La demande porte explicitement sur la réalisation d'une animation (réalisée) et une aide financière pour la réalisation du projet (soutien à la venue d'intervenants), ainsi qu'un soutien technique et financier à l'embauche d'un service civique sur la thématique loup.

Ce service civique aura notamment pour but de mettre en place les scénarios de coexistence qui émergeront de l'évènement ainsi que de développer un réseau et une communication vers les habitants du territoire, complémentaires aux actions du réseau d'entente, plus technique, piloté par le PNR ML.

### **Proposition :**

---

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De participer au financement de l'évènement, par l'octroi d'une subvention, d'un montant de 1000 € ;
- De soutenir au travers d'une convention de partenariat l'action de Quartier rouge sur la thématique du Loup par un appui technique et logistique :
  - o partage des informations sur la thématique du loup ;
  - o prêt occasionnel d'un bureau à la maison du Parc en fonction des disponibilités des locaux (congrés, poste vacant...) à l'agent en service civique ;
- d'autoriser le Président à :

- signer une convention de partenariat avec l'association Quartier rouge ;
  - signer tout autre document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
  - prendre toute décision concernant cette opération.
- les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- De participer au financement de l'évènement, par l'octroi d'une subvention, d'un montant de 1000 € ;
- De soutenir au travers d'une convention de partenariat l'action de Quartier rouge sur la thématique du Loup par un appui technique et logistique :
  - o partage des informations sur la thématique du loup ;
  - o prêt occasionnel d'un bureau à la maison du Parc en fonction des disponibilités des locaux (congs, poste vacant...) à l'agent en service civique ;
- d'autoriser le Président à :
  - signer une convention de partenariat avec l'association Quartier rouge ;
  - signer tout autre document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
  - prendre toute décision concernant cette opération.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8 / Votants : 10 (dont 2 pouvoirs) / Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 3

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 21.06.22 Et qu'elle a été affichée le 21.06.22



**REÇU LE**

**21 JUIN 2022**

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
 (CORRÈZE)**

